



R a p p o r t A n n u e l 2014

OPCCF Office protestant de consultations
conjugales et familiales

www.opccf.ch

10, rue de la Madeleine – 1204 Genève

Tél. 022 311 82 11 - Fax 022 312 29 79

Consultation de couple et de famille

Service de médiation

Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

CCP 12-18613-1

Sommaire

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	4
La consultation	6
La formation	8
Les représentations	10
Les collaborations avec l'Eglise protestante de Genève	13
L'équipe des collaborateurs	14
Le Conseil	16
Les finances	17
Rapport du trésorier	18
Remerciements	24
Membres et collaborateurs	25
Contact	26

Message du président

Pluridisciplinarité, engagement et dynamisme

Encore une année intense à l'OPCCF, dont la **pluridisciplinarité** permet d'offrir un soutien aux **couples** à travers la consultation conjugale et la médiation mais aussi, et de plus en plus, aux **familles** à travers nos services de thérapie familiale et de guidance parentale (p. 6-7). Les consultations se sont montrées stables par rapport à 2013.

Cette pluridisciplinarité de compétences est également mise au service des professionnels de la relation à travers notre institut de formation, **l'IECF** (p. 8-9). Cette année encore les formations, supervisions et collaborations ont été nombreuses et fort prisées.

Enfin l'OPCCF, fidèle à son **engagement** au sein de la cité, a développé de nouvelles collaborations avec **l'Eglise Protestante de Genève** (p. 13).

De même, l'OPCCF a initié et développé **Avenir Familles** en collaboration avec Pro Juventute et l'Université de Genève. Cette association a pour objectif d'améliorer l'efficacité du soutien apporté aux familles genevoises, en développant l'information à disposition, en recueillant les observations du réseau de professionnels de la famille et en les mettant à disposition de l'université. Ceci permettra à cette dernière de cibler ses recherches centrées sur les besoins et difficultés des familles à Genève.

Toutes ces activités au service des couples et des familles genevoises ne seraient pas possibles sans le **dynamisme** de l'équipe de professionnels de l'OPCCF, conduite par Benoît Reverdin, sans l'appui attentif et engagé de son Conseil, et sans le soutien de l'EPG, de l'Etat, des communes et des donateurs institutionnels et privés. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

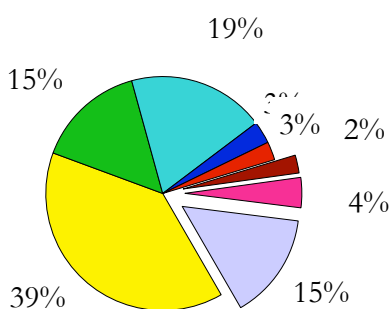
Frédéric Binder, Président

Les activités de l'OPCCF

Les activités de l'OPCCF comprennent trois volets interdépendants les uns des autres : les consultations, les activités de formation et de supervision, les représentations.

Répartition des offres

Répartition des offres par catégories de consultations (79 %) et de supervision-formations (21 %)



- consultation conjugale 1112 = 39 %
- médiation 430.5 = 15 %
- thérapie de famille et guidance parentale 542 = 19 %
- entretien individuel 88 = 3 %
- groupe d'enfants 101 = 3 %
- supervision individuelle 71 = 2 %
- supervision de groupe 119 = 4 %
- formation 419 = 15 %

Comment se répartissent les différentes activités de l'OPCCF ? Hormis les représentations, dont le nombre d'heures est difficile à chiffrer, le temps de travail des collaborateurs est dédié pour 79 % à la consultation et pour 21 % à la formation et supervision. Le graphique ci-contre montre la répartition des offres par catégorie pour l'année 2014.

Les activités se répartissent selon les pourcentages suivants :

Consultation conjugale :

En 2014, 1112 heures de consultations conjugales ont été effectuées représentant le 39 % de nos activités de consultation et de formation. C'est le secteur d'activité principal de l'OPCCF. Pour le détail, voir pages 6 et 7.

Médiation :

430.5 heures de médiation (15 %). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchie par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. La rédaction d'une convention nécessite en moyenne 3 heures de travail. En 2014, la rédaction de conventions a totalisé 73 h.

Thérapie de famille et guidance parentale :

542 heures de thérapie familiale et de guidance parentale (19 %). Ce chiffre correspond principalement aux entretiens effectués en présence des membres de la famille. Les séances de guidance parentale (88 h) effectuées le plus souvent sans la présence des enfants en font également partie.

Entretiens individuels :

88 heures d'entretiens individuels (3 %). Ils constituent principalement un soutien suite à une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

Groupes d'enfants :

101 heures de groupe d'enfants (3 %). Les groupes d'enfants, créés en 2005, sont un espace de parole pour les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés. Des thématiques touchant à la séparation sont abordées lors des rencontres. Ces dernières sont précédées d'un entretien de préparation avec les parents et conclues par un entretien de restitution. En 2014, 101 heures d'encadrement et d'entretiens ont été effectuées pour les groupes d'enfants.

Supervision :

L'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) a assumé 190 heures de supervision en 2014 (6 %). 71 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (2 %) et 119 heures à la supervision de groupe (4 %).

Formation :

L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée, des séminaires et un colloque, représentant 419 heures (15 %).

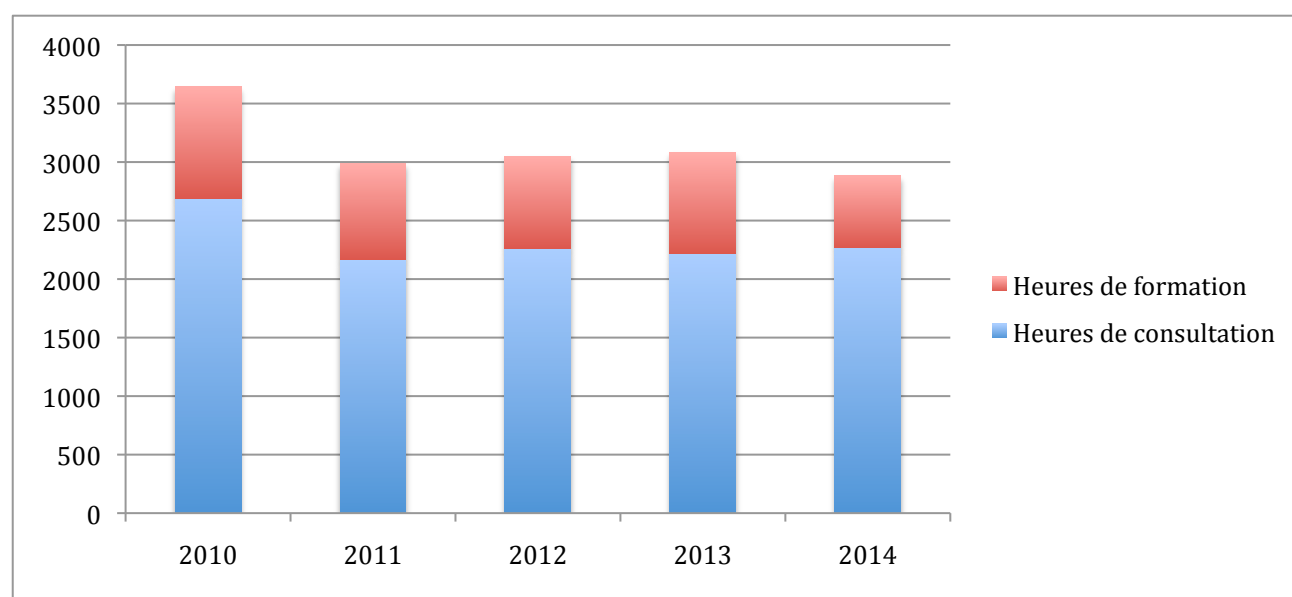
Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 8 et 9.

Les entretiens

Le total des heures de consultation et de formation est de 2882, soit 2273 heures concernant la consultation et 609 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2010. Il montre une stabilisation du nombre d'heures de consultations depuis 2011.

Tableau sur 5 ans de consultations et formations

Tableau comparatif sur 5 ans des consultations et formations



Premier volet : la consultation

Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 79 % du volume total de ses activités. A elle seule, la consultation conjugale en représente 39 %

La consultation comprend :

- le conseil conjugal
- la thérapie de couple
- la thérapie de famille
- la guidance parentale
- la consultation individuelle
- la médiation
- les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise
- de travailler les difficultés de relation et de communication
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession ni de nationalité, et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF. Pour les consultations conjugales et familiales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 30.-- à 200.--. Pour la médiation, le coût d'une séance d'une heure et demie s'élève à CHF 180.-- pour les salaires bas et moyens, ensuite les tarifs progressent en fonction des revenus des consultants jusqu'à CHF 380.--. Toutefois, pour les situations adressées par le SPMI et ayant de bas revenus, les tarifs de consultation sont les mêmes que ceux pratiqués pour la consultation conjugale et familiale. La page de rédaction d'un protocole dans le cadre d'une médiation est fixée à CHF 100.--.

Les entretiens ont lieu avec des conseillères et conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiatrices qui ont chacun une formation spécifique et continue.

Les consultations ont lieu en français, anglais, espagnol, allemand et italien. Comme pour les années précédentes, en 2014 la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (92.2 %), l'anglais (4.2 %), l'espagnol (3.45 %), l'allemand (0.05 %) et l'italien (0.1 %) se partageant le reste.

La consultation en chiffres*

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2010.

Années	Nouvelles situations
2010	295
2011	292
2012	298
2013	276
2014	260

Moyenne sur 5 ans : 284 nouvelles situations

* Alors qu'avant 2011, le nombre des nouvelles situations comprenait les situations ayant pris un premier rendez-vous mais qui ne sont jamais venues, depuis 2011, nous n'avons pris en compte que les situations qui sont venues au moins une fois en consultation.

Situations traitées en 2014

En consultation conjugale uniquement, la proportion de couples ayant des enfants s'élève à 66 %, soit 133 couples sur 200.

Toujours en consultation conjugale, sur l'ensemble des 200 couples reçus en 2014, 69.5 % étaient mariés et 30.5 % non mariés.

En 2014, 946 personnes ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de 384 situations :

- 200 concernaient la consultation conjugale
- 86 la thérapie de famille et la guidance parentale
- 13 les entretiens individuels
- 76 la médiation
- 9 les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.

Situations terminées en 2014

286 situations se sont terminées en 2014. Elles ont requis en moyenne 10.9 entretiens pour les couples, 8.2 entretiens pour les familles et les guidances parentales, 6.2 entretiens en ce qui concerne les médiations et 7 entretiens pour les groupes d'enfants.

Répartition des situations par région :

Genève-Ville :	37 %
Villes du canton :	34 %
Autres communes :	17 %
France voisine :	9 %
Canton de Vaud :	3 %

Deuxième volet : la formation (IECF)

Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF.

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin d'être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques du couple et de la famille. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

L'IECF a quatre objectifs :

- être un lieu de formation post-grade et de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF
- contribuer au développement et la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation.
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels

Les activités de formation comprennent :

- les formations de longue durée (de 6 à 20 jours)
- les séminaires (de 1 à 3 jours)
- les conférences
- les supervisions individuelles
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe
- les colloques.

L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision

Les offres de formation et de supervision correspondent à 21 % des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 609 heures, soit 419 heures (69 %) de formation et 190 heures (31 %) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2014, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé une formation à la supervision sur 9 journées destinée aux psychiatres-psychothérapeutes, psychologues-psychothérapeutes et travailleurs sociaux. Elle a rencontré un vif succès auprès des 23 professionnels qui y ont participé.

L'IECF a également organisé pour la troisième année consécutive, en collaboration avec le Centre d'Etude de la Famille - Association (CEFA), une journée de colloque interdisciplinaire sur le thème : " Genre, sexe, identité sexuée : Comment se pose aujourd'hui la question de la différence sexuelle? ". Cette journée a rencontré un très bon accueil auprès des 180 professionnels suisses, français et belges qui l'ont suivie.

Programme 2014

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2014 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue, psychologue-psychothérapeute
- Psychomotricien
- Thérapeute de famille
- Logopédiste
- Conseiller conjugal
- Médiateur
- Pasteur, théologien
- Conseiller pastoral
- Assistant social
- Conseiller social
- Coordinateur d'institutions
- Directeur de foyer
- Educateur, éducateur spécialisé
- Educatrice du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale
- Infirmier en santé publique
- Intervenant social

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

La supervision et l'encadrement

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2014, des psychiatres, psychologues, conseillers conjugaux, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupe données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

Les interventions extérieures

En dehors de l'IECF, des membres de l'OPCCF ont donné nombre de formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires, associatifs ou pastoraux (enseignement à la FPSE de l'UNIGE, séminaires d'analyse de pratique des stagiaires psychologues MAS, formation postgrade universitaire GESVAP, journées de formation et de supervision dans le cadre de la formation à la thérapie de famille FARP-CEFA, supervisions individuelles de psychiatres en formation post-grade aux HUG, séminaires lors des 13^{èmes} journées de thérapie familiale de Lyon et des journées suisses de thérapie familiale de Lausanne, séminaire aux Aumôneries œcuméniques des HUG, conférence au temple de la Fusterie, etc.).

Collaboration avec l'Université

En 2014 s'est poursuivie une collaboration avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Il s'agit d'un projet de recherche, mené sous la direction du Professeur Nicolas Favez par Alison Banfi, doctorante, sur l'élaboration d'un nouveau questionnaire ayant pour but d'évaluer le fonctionnement des familles. Cette collaboration permet un rapprochement entre la recherche et la clinique.

Troisième volet : les représentations

Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille. Nos principaux interlocuteurs sont :

- Eglise protestante de Genève
- Couple + (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale)
- Etat de Genève
- Diverses associations
- Médias

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

En 2014, le nombre d'heures de représentation de l'OPCCF est de 443.

Eglise protestante de Genève

Créé par l'Eglise protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette Eglise. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Eglise au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

Dans l'organisation de l'Eglise, notre association est rattachée au Service Accompagnement. L'OPCCF y est représenté par Christian Reist et Benoît Reverdin.

Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) et l'Association des conseillers conjugaux (ACC)

La Fédération regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 14 services. Benoît Reverdin est membre du comité de Couple + depuis mai 2011 et est coordinateur d'un groupe de travail consacré à une réflexion sur l'avenir de la formation au conseil conjugal. Nathalie Picco Savoldelli est également membre du comité de Couple+ et participe au groupe de travail sur les statistiques de la Fédération.

Les conseillers conjugaux de l'OPCCF sont membres de l'Association des conseillers conjugaux (ACC).

Commission cantonale de la famille

Le Conseil d'Etat a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale. Présidée par Sylvie Reverdin-Rafestini, elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, des associations privées et d'experts. Danielle Jaques est membre de cette Commission, elle est également entrée en 2012 au bureau de la Commission.

Avenir familles

En 2014, l'OPCCF a développé un nouveau projet « Avenir Familles » avec l'Université de Genève (Département de sociologie) et Pro Juventute Genève qui a abouti par la constitution d'une nouvelle association en février 2015. Elle a pour but d'améliorer l'adéquation des mesures de soutien aux familles aux réalités familiales du canton de Genève au travers des trois axes d'activités suivants :

- 1) l'information donnée aux familles sur les offres leur étant destinées à Genève par un guichet de renseignement géré par Pro Juventute ;
- 2) le recueil et la diffusion d'observations faites par les membres du réseau genevois travaillant avec les familles sur les forces et les faiblesses du dispositif genevois destiné au soutien des familles ;
- 3) à partir des observations du réseau, le département de sociologie de l'Université de Genève mènera des enquêtes et des recherches pour mieux analyser et documenter les spécificités et les difficultés des familles à Genève.

Le projet prévoit un poste à 80 % à l'OPCCF. La personne engagée sera responsable de l'organisation de rencontres périodiques des membres du réseau genevois travaillant avec les familles, du recueil d'observations faites ainsi que de leur synthèse afin de documenter les forces et les faiblesses de la politique familiale à Genève, d'en donner un retour au réseau sous forme de newsletter et de donner matière à des enquêtes et des recherches menées par l'Université.

Font partie du Comité de l'association d'Avenir Familles :

- Pro Juventute Genève
- L'Office Protestant de Consultations conjugales et familiales
- Le Département de sociologie de l'Université de Genève et IDMO
- Le Département de psychiatrie des Hôpitaux Universitaires de Genève
- La Fondation Officielle de la Jeunesse
- Caritas Genève
- Le mouvement populaire des familles
- Couple & Famille

Autres représentations

L'OPCCF est représenté par son codirecteur, Benoît Reverdin, au comité de la LAVI. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale). Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une trentaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. L'objectif du CAPAS est de promouvoir un partenariat fécond entre les pouvoirs publics genevois et les associations du champ de l'action sociale dans le canton de Genève. L'adhésion de l'OPCCF au CAPAS a pour but de nous permettre de participer au développement de ce partenariat et de renforcer la collaboration de l'OPCCF avec les associations genevoises œuvrant dans le champ de l'action sociale. L'OPCCF est représenté au CAPAS par sa codirectrice Danielle Jaques.

L'OPCCF est représenté au comité de l'Association genevoise de thérapie familiale (AGTF) par Michelle Bischoff. L'AGTF, forte de plus de 150 membres, comprend un groupe de 70 thérapeutes de famille reconnus, dont font partie trois collaborateurs de l'OPCCF : Michelle Bischoff, Christian Reist et Benoît Reverdin.

L'OPCCF est un service membre de l'Association MédiationS dont Ida Koppen est co-présidente. Danielle Jaques est membre de la commission familiale et présidente de la commission Permanence-Info Médiation de cette Association.

L'OPCCF est représenté depuis 2014 à la Commission psychothérapie de l'Association genevoise des psychologues par son codirecteur Benoît Reverdin. Cette association compte 650 membres exerçant dans tous les métiers de la psychologie.

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial, le CSP, l'Ecole des parents et la Maison genevoise des Médiations aux séances d'information Enfants et Séparation. Ces séances se tiennent mensuellement les premiers lundis soirs du mois à « R de Famille ». L'objectif de ces séances est de sensibiliser les parents aux besoins des enfants et aux conséquences de la séparation sur leur évolution. En 2014, l'OPCCF était représenté par Danielle Jaques et Ida Koppen dans ce travail inter-associatif.

Cinq associations à but non lucratif proposant de la médiation familiale (Maison genevoise des médiations, Couple et Famille, le Service social international, l'Astural et l'OPCCF) participent à une réflexion commune autour de la délégation en médiation familiale par le Tribunal de la Protection de l'Adulte et de l'Enfant, par le Tribunal de Première Instance et par le Service de Protection des Mineurs. L'idée étant d'entrer dans un dialogue avec ces interlocuteurs sur la prise en charge professionnelle des médiateurs de ces associations. En 2014 Danielle Jaques et Ida Koppen ont représenté l'OPCCF dans ce groupe de travail.

Relations avec les médias et publications

Les professionnels de l'équipe sont fréquemment appelés à collaborer en tant qu'experts avec les radios, télévisions et journaux pour toute émission ou publication sur les thèmes du couple et de la famille. Ils sont sollicités pour des émissions et des débats à la TSR, RSR, Radio-Cité, One FM, et pour des articles dans l'Hebdo, Le Temps, la Tribune de Genève, Femina, Migros Magazine, le Psychoscope, la Vie Protestante, Bonne Nouvelle et Edulap de l'Université.

Les collaborations avec l'Eglise protestante

Dans la mise en œuvre de « Vision et priorités de la mission » qui donne une perspective commune pour déterminer les priorités de la mission pour l'ensemble de l'Eglise à l'horizon 2020, les collaborations entre Services et Régions se poursuivent.

L'OPCCF, rattaché au Service Accompagnement de l'EPG, a reçu le mandat de mettre ses compétences spécifiques en matière de couple et de famille au profit de toute l'Eglise.

En 2014, les contributions des membres de l'OPCCF aux activités de l'EPG ont été les suivantes :

- Une conférence donnée à deux voix dans le cadre des « Jeudis de la Fusterie » sur « Grandir dans la relation ». Il s'est agi de : « Parlons des secrets de familles » (Marta Suarez et Christian Reist) ; près de 50 personnes y ont participé le 5 juin
- Participation à l'Assemblée de l'Eglise du 25 mai 2014 à la Cathédrale Saint-Pierre puis dans la Cour St-Pierre. Cette journée d'animation a correspondu à l'accomplissement final de la thématique initiée en 2012 par le Consistoire (« Donner et Recevoir »). Des membres de l'Equipe et du Conseil ont été présents et actifs sur le stand du Service Accompagnement, multipliant contacts et échanges avec les très nombreuses personnes présentes sur le Parvis de la Cathédrale dès la sortie du culte et jusque dans le milieu de l'après-midi. Ces échanges ont permis de mieux faire connaître les spécificités de l'OPCCF, ses projets, ainsi que ses réflexions quant aux enjeux et défis concernant les familles et leurs évolutions dans l'Eglise et dans la société. (cf visuel ci-dessous)

OFFICE PROTESTANT DE CONSULTATIONS
CONJUGALES ET FAMILIALES

OPCCF

Offrir un... ..espace de dialogue et de réflexion

Couples en crise – Séparations – Familles en difficultés
Redonner un sens à la vie conjugale
Développer une meilleure compréhension de l'autre
Surmonter une crise familiale
Prendre du recul sur son rôle de parent

Une équipe de professionnels
400 couples ou familles suivis
2300 heures de consultation
700 heures de formations

Faire face à la séparation
Partager son vécu et ses émotions

Groupes de paroles pour enfants

Visuel OPCCF inséré dans le livret de 12 pages –
Réalisation : Service Accompagnement, 25 mai 2014

- Nouvelle collaboration œcuménique dans le cadre des préparations de couples au mariage. Avec l'association Couple et Famille, Christian Reist s'est engagé dans la réflexion et l'animation de Sessions Œcuméniques de préparation au mariage. Il a ainsi participé activement à l'une d'entre elles (4-5 mai 2014), ainsi qu'à trois séances du groupe de pilotage placé sous la responsabilité de la Pastorale Familiale de l'ECR.
- Lancement du groupe « Psychothérapies et Spiritualités » : à l'initiative de l'OPCCF et sous cette appellation encore provisoire, l'OPCCF a confié à Christian Reist la coordination de ce nouveau groupe réunissant des ministres de l'EPG et des membres de notre équipe thérapeutique, afin d'échanger sur les enjeux et questions concernant la spiritualité et la psychologie dans les champs de l'accompagnement individuel (HUG, paroisses), des préparations au mariage, des thérapies de couple et de famille ou encore dans le cadre de la formation d'adultes.
- Participation aux séances de la pastorale du Service accompagnement (Christian Reist et Benoît Reverdin)
- Participation aux journées annuelles de formations œcuméniques pour bénévoles (Christian Reist)
- Participation aux séances de la Compagnie des Pasteurs et des Diacres (Christian Reist)
- Participation aux journées théologiques (Christian Reist).

L'équipe des collaborateurs

Au 31 décembre 2014, l'équipe des collaborateurs comprenait 11 personnes correspondant à 4.8 postes équivalent plein temps (EPT), certains cumulant des fonctions différentes. Ainsi, l'OPCCF comptait 2 codirecteurs (0,4 %), 8 conseillers (représentant 2,3 % postes EPT), 2 médiatrices (0,4 %), 2 animatrices de groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés (0,2 %), 1 responsable de l'IECF (0,1 %), 1 secrétaire de l'IECF (0,4 %) et 2 secrétaires de l'OPCCF (1 %).

Départ à la retraite

Après 14 années d'engagement au sein de notre association, Danielle Jaques a décidé de prendre une retraite anticipée. Nous tenons à lui présenter toute notre reconnaissance pour l'ensemble de ce qu'elle nous a apporté par ses compétences professionnelles, sa détermination et sa générosité. Danielle Jaques a en effet, à la suite de Francine Courvoisier, grandement contribué au développement de la médiation familiale à l'OPCCF. Elle a également lancé en 2005 les Groupes de parole pour les enfants de parents séparés. Depuis qu'elle a repris la codirection de l'association en 2010 avec Benoît Reverdin, elle a énormément contribué au bon fonctionnement de notre association notamment dans les domaines de la communication, de la gestion financière, de la recherche de fonds, de la représentation de l'OPCCF et du développement du projet d'Avenir familles. Un grand merci de la part de tous les collègues et membres du Conseil pour cette précieuse collaboration.

Réorganisation de la direction

Le Conseil et la Direction de l'OPCCF ont repensé l'organisation de l'association à l'occasion du départ de Danielle Jaques, codirectrice, prévu fin 2014.

Benoît Reverdin, codirecteur depuis 2010, a repris la direction générale de l'association à partir de janvier 2015. Il assume en particulier la direction thérapeutique de notre consultation ainsi que celle de notre institut de formation l'IECF. Il est assisté par deux adjointes à la direction : Ida Koppen, médiatrice au sein de notre équipe depuis 2010, qui assume la responsabilité de la communication et de la recherche de fonds et qui, par ailleurs, représente l'OPCCF auprès d'Avenir famille, et Nathalie Picco, thérapeute de couple et de famille dans notre équipe depuis 2010 également, qui a repris une partie de la gestion opérationnelle et administrative de certaines tâches administratives et qui représente notre association auprès de la LAVI et Couple +.

Dans le cadre de cette réorganisation, la gestion des salaires et de la comptabilité de l'OPCCF sont assurées par la fiduciaire Comptabilis (Fiduciaire spécialisée dans la gestion des organisations à but non lucratif).

Nous tenons à remercier l'Eglise Protestante de Genève pour le soutien dont elle a fait preuve à l'occasion de cette réorganisation. En effet, le financement du demi-poste de codirection occupé par Danielle Jaques a été intégralement maintenu par l'augmentation du temps de travail de Benoît Reverdin et la transformation du reste en subvention destinée à financer la nouvelle organisation de la direction de l'OPCCF.

Nous pensons que cette nouvelle répartition des tâches permettra à la direction de s'acquitter de façon efficace de ses différentes responsabilités et que la dynamique du trio donnera d'avantage d'impulsion à la direction et aux activités de l'OPCCF.

Supervisions

Etre régulièrement supervisé, gage de qualité professionnelle, fait partie des règles de déontologie des conseillers, psychothérapeutes et médiateurs de l'OPCCF.

En 2014, Colette Simonet a mis un terme à son mandat de superviseur des situations de thérapies familiales après de nombreuses années de bons et loyaux services. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour la qualité de ses supervisions qui ont été un apport essentiel dans notre travail auprès des familles ainsi que pour la dynamique de notre équipe. Elle a été remplacée par Philip Nielsen, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute de famille Asthefis et responsable de la consultation pour adolescent de la fondation Phénix.

Le Docteur Franceline James a continué à assurer la supervision des situations de consultation conjugale et Daniel Germann celles de guidance parentale. Par ailleurs, les membres de l'équipe qui en font la demande bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples ou des familles.

Colloques

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échange, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Formations continues

Au cours de l'année 2014, les membres de l'équipe ont suivi au total une soixantaine de journées de formation continue recouvrant des domaines tels que le conseil conjugal, la thérapie de couple, la thérapie de famille, la médiation et la supervision, ainsi que sur des thèmes tels que la maltraitance, les troubles alimentaires, les conduites à risques des adolescents, la violence conjugale, la sexualité, la parentalité, la migration, la toxicomanie et l'alcoolisme.

Le Conseil

Le Conseil

Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.

En 2014, le Conseil, constitué de 12 membres, s'est réuni 5 fois : à l'occasion d'une Assemblée générale, de deux Conseils élargis comprenant les membres de l'équipe thérapeutique, et de 2 réunions du Conseil. Des membres du Conseil ont également participé aux réunions des groupes de travail.

Depuis 2010, le Conseil de l'OPCCF a modernisé la gouvernance de l'Association. Il a renforcé son rôle en tant qu'organe de décision stratégique. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette nouvelle organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'Association ou de la direction. En 2014, le bureau s'est réuni 10 fois.

Les membres du Conseil et ceux du Bureau en particulier jouent un rôle d'accompagnement et de supervision de la gestion de l'OPCCF considérable. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec qui ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

Les finances

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2014 n'a clôturé qu'avec un léger déficit.

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2014 n'a clôturé qu'avec un léger déficit, en partie compensé par le solde positif de l'exercice précédent. Ce résultat a été obtenu grâce aux dons de communes genevoises et de particuliers pour un montant de CHF 20'200.-, à un don de CHF 29'500.- d'une Fondation privée genevoise affecté à l'activité des groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés ainsi qu'au financement complémentaire de notre caisse de pension, à un don de CHF 18'000.- de la Loterie Romande affecté à la rénovation des sols et à l'acquisition de matériel informatique, et aux dons de diverses fondations, entreprises et privés totalisant CHF 37'885.- affectés au Fonds social. Les recettes de l'Institut de formation (IECF) ont également contribué à couvrir nos charges.

Répartition des ressources financières

Quatre sources de financement (99.6 % des recettes) assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2014 se répartissent ainsi :

- CHF 219'063.- (30.1 %) issus des activités propres, dont CHF 158'164.- (21.7 %) provenant des consultations et CHF 60'899.- (8.4 %) de l'excédent de recettes de l'IECF
- CHF 216'051.- (29.7 %) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires (1.5 EPT)
- CHF 183'898.- (25.3 %) par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève
- CHF 105'585.- (14.5 %) par les dons :
 - CHF 29'500.- (4.1 %) d'une Fondation privée genevoise
 - CHF 18'000.- (2.5 %) de la Loterie Romande
 - CHF 37'885.- (5.2 %) de dons de fondation et de privés (dons affectés).
 - CHF 20'200.- (2.8 %) des communes genevoises et de particuliers

Fonds social affecté

La dotation 2014 s'est élevée à CHF 37'885.- et l'utilisation à CHF 45'350.-.

Rapport du trésorier à l'Assemblée générale du 25 mars 2015

Mesdames, Messieurs, chers membres,

L'année 2014 s'est terminée sur un résultat légèrement négatif puisque les comptes affichent une perte de CHF 2'897. Comme convenu dans le contrat de prestation, cette perte est en partie absorbée par le solde positif de l'exercice précédent.

Côté revenus, il convient de relever la forte baisse des dons des entreprises et fondations (-77 %) après une année 2013, il est vrai, exceptionnelle. La diminution de la subvention de l'EPG (-15 %) était attendue car liée à un soutien ponctuel ces dernières années. Cette baisse n'a pas d'effet sur notre résultat, puisque cette subvention couvre l'intégralité des salaires et charges sociales directement pris en charge par cette même EPG.

Les autres sources de revenus sont globalement stables même si les revenus des consultations, activité principale de l'Office, sont à nouveau en légère baisse de 1 %. Il faut espérer une reprise en 2015.

Comme vous pouvez le voir, sur les conseils de la fiduciaire qui révisait nos comptes 2013, nous avons encore revu la politique de dotation au fonds social affecté (tous les dons d'entreprises, de fondations et de privés). Ce fonds est utilisé pour couvrir la partie du coût d'une consultation qui n'est pas financée par les autres sources de revenus.

On peut encore souligner qu'une Fondation privée genevoise a poursuivi son généreux financement des groupes d'enfants, sans lequel cette activité ne serait pas viable, et a aussi contribué à couvrir une grosse partie de l'augmentation des charges de prévoyance. Pour rappel, cette hausse fait suite au plan d'assainissement de notre fondation de prévoyance décidé en 2013 et qui aura un impact sur nos comptes ces prochaines années alors que le soutien de cette Fondation privée genevoise n'est, lui, pas récurrent.

Enfin, le résultat de l'IECF est en hausse de 2 %, et apporte une contribution toujours bienvenue à la couverture de nos charges. Tout cela nous donne une baisse des revenus de l'ordre de 11 %.

Les dépenses sont globalement en diminution de 7 %. Sans les salaires pris en charge par l'EPG et les charges financées par la Loterie Romande, la baisse est encore de 6 %.

Les charges de personnel, toujours hors salaires pris en charge par l'EPG, sont en baisse de 7 %. Cette diminution cache une forte hausse des cotisations patronales payées à la caisse de pension de l'EPG liée au plan d'assainissement décidé en 2013 compensée par une diminution des salaires bruts et par le fait que les comptes 2013 comprenaient une charge non récurrente de financement de pré-retraite.

Les charges d'exploitation sont, quant à elles, en hausse de 3 %. Cela est notamment dû à une augmentation non prévue des frais informatiques.

Même si l'année se termine presque à l'équilibre, il convient de rester prudents pour l'avenir car nous devons faire face à une augmentation tendancielle des charges et à une pression à la baisse sur certaines source de financement. La diversification et, si possible, la stabilisation de nos sources de revenus reste donc un objectif prioritaire.

Venons-en maintenant au budget 2015, qui prévoit, un besoin de financement par des dons de CHF 114'000 et anticipe une légère augmentation des revenus des consultations et une augmentation globale des charges.

Je terminerai en remerciant Florence Tullen et Danielle Jaques pour leur soutien dans l'élaboration des chiffres 2014. L'année 2015 sera placée sous le signe du changement puisque le départ de Danielle Jaques conduira Benoît Reverdin et Nathalie Picco Savoldelli à s'intéresser de plus près à nos chiffres et verra la concrétisation de la décision de confier l'essentiel de la comptabilité et de la gestion des salaires à une fiduciaire externe, Comptabilis. Cela devrait nous permettre d'améliorer l'efficacité de nos processus comptables et libérer du temps pour que nos secrétaires se concentrent sur la recherche de fonds.

Les remerciements vont bien entendu aussi à tous ceux qui contribuent à la recherche de dons, car sans eux, l'OPCCF ne pourrait, année après année, avoir des comptes équilibrés.

Xavier Barde, Trésorier



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de

**L'Office Protestant de Consultations
Conjugales et Familiales, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

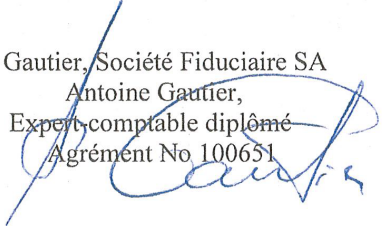
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF), Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

A. Gautier, Société Fiduciaire SA
Antoine Gautier,
Expert-comptable diplômé
Agrément No 100651



Genève, le 20 mars 2015

AG/sk - 100428ROR - 6 ex.

Annexes : - comptes annuels

(bilan total CHF 182'888.49, compte de profits et pertes, tableau de variation des capitaux permanents, tableau de financement, annexe aux comptes)

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(en francs suisses)

A C T I F S

	<u>31.12.14</u>	<u>31.12.13</u>	<u>Notes</u>
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	119'603.18	99'211.65	3
Comptes de régularisation actifs	13'574.31	22'840.91	4
Total de l'actif circulant	<u>133'177.49</u>	<u>122'052.56</u>	
 ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation corporelles, nettes	4'001.00	6'701.00	5
Immobilisations financières	45'710.00	44'450.00	6
Total de l'actif immobilisé	<u>49'711.00</u>	<u>51'151.00</u>	
	<u>182'888.49</u>	<u>173'203.56</u>	

P A S S I F S

CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	-	456.05	10
Comptes de régularisation passifs	69'405.33	48'792.13	7
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>69'405.33</u>	<u>49'248.18</u>	
 CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Dettes financières	32'000.00	32'000.00	8
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>32'000.00</u>	<u>32'000.00</u>	
 CAPITAL DES FONDS AFFECTES			
Fond affecté Loterie Romande	-	3'725.90	9
Fonds affecté immobilisations corporelles	4'000.00	6'000.00	9
Fonds affecté Fondation privée genevoise	3'900.00	-	9
Fonds social affecté	14'626.00	22'091.00	9
Total du capital des fonds affectés	<u>22'526.00</u>	<u>31'816.90</u>	
 FONDS PROPRES			
Réserve de réévaluation	45'709.00	44'449.00	6
Fortune de l'association	13'248.16	14'321.32	
Part de subvention non dépensée	0.00	1'368.16	10
	<u>58'957.16</u>	<u>60'138.48</u>	
	<u>182'888.49</u>	<u>173'203.56</u>	

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

COMPTE D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

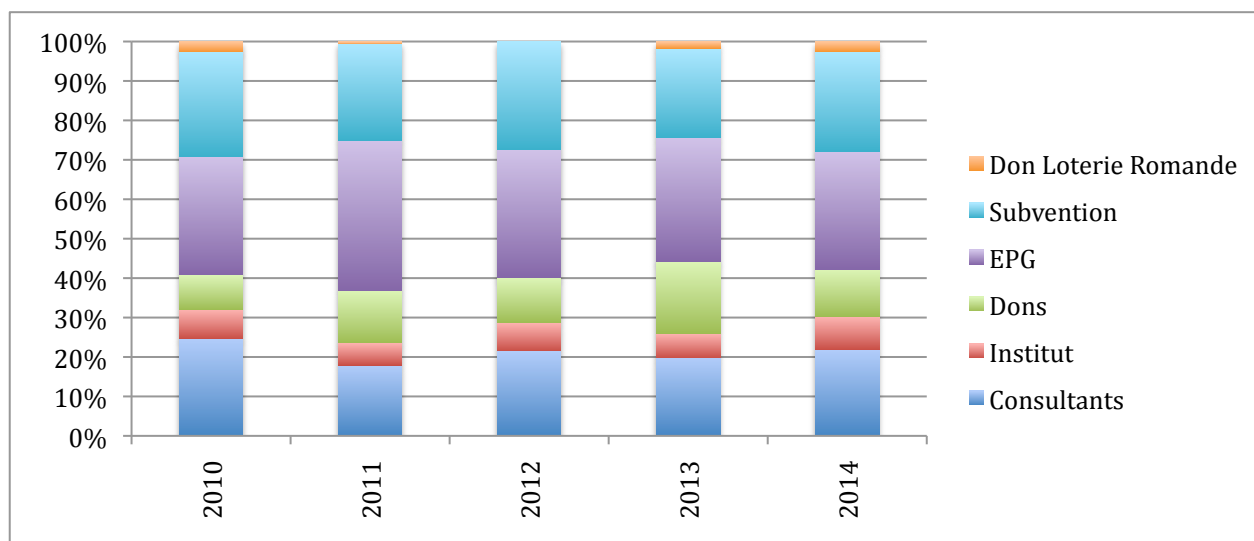
(avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013)

(en francs suisses)

	<u>2014</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>2013</u>	<u>Notes</u>
PRODUITS				
SUBVENTIONS				
Subvention Etat de Genève	183'898.00	184'000.00	183'898.00	11
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	216'050.93	207'000.00	254'282.30	12
	<u>399'948.93</u>	<u>391'000.00</u>	<u>438'180.30</u>	
DONS AFFECTES				
Fondation privée genevoise	29'500.00	-	28'000.00	9
Loterie Romande	18'000.00	-	14'000.00	9
Entreprises et fondations	16'380.00	-	65'000.00	9
Dons privés	21'505.00	-	12'000.00	9
	<u>85'385.00</u>	<u>-</u>	<u>119'000.00</u>	
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES				
Communes & Paroisses	19'250.00	-	21'750.00	13
Entreprises et fondations	-	-	6'170.00	13
Dons privés	-	-	12'785.00	13
Cotisations des membres	950.00	1'000.00	1'200.00	
	<u>20'200.00</u>	<u>1'000.00</u>	<u>41'905.00</u>	
REVENUS PROPRES				
Revenus des consultations	158'164.03	165'000.00	160'206.24	14
Excédent de recette de l'IECF	60'898.79	55'000.00	59'840.47	15
	<u>219'062.82</u>	<u>220'000.00</u>	<u>220'046.71</u>	
AUTRES PRODUITS				
TVA forfaitaire récupérée	2'245.70	3'400.00	3'057.22	
Autres produits	1'319.47	100.00	31.80	
	<u>3'565.17</u>	<u>3'500.00</u>	<u>3'089.02</u>	
TOTAL DES PRODUITS	<u>728'161.92</u>	<u>615'500.00</u>	<u>822'221.03</u>	
CHARGES				
Charges de personnel	651'671.17	671'000.00	721'391.38	16
Charges d'exploitation	64'253.12	64'000.00	62'305.44	17
Charges financées par la Loterie Romande	21'725.90	-	11'314.00	9
Amortissements	2'700.00	2'500.00	2'700.00	5
TOTAL DES CHARGES	<u>740'350.19</u>	<u>737'500.00</u>	<u>797'710.82</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES	<u>(12'188.27)</u>	<u>(122'000.00)</u>	<u>24'510.21</u>	
Utilisation des fonds affectés	94'675.90	-	96'314.00	
Dotation à des fonds affectés	(85'385.00)	-	(119'000.00)	
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	<u>9'290.90</u>	<u>-</u>	<u>(22'686.00)</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	<u>(2'897.37)</u>	<u>(122'000.00)</u>	<u>1'824.21</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	456.05		(456.05)	
Part de subvention non dépensée	1'368.16		(1'368.16)	
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>(1'073.16)</u>		<u>-</u>	

Recettes OPCCF 2014

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2014 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement, qui est de 31 % pour 2014.



Afin de permettre à chacun de bénéficier des services de l'OPCCF, il est demandé aux personnes qui consultent de financer leurs consultations conjugales ou familiales en fonction du revenu de leur ménage. Depuis 2009 le prix de la consultation est compris dans une fourchette de CHF 30.- à 200.- et est déterminé en présence du conseiller lors du premier entretien. Un problème d'argent ne doit cependant pas priver un couple ou une famille de consulter.

Pour leur part, les actes de médiation en vue d'une séparation sont de CHF 180.- au minimum par séance d'une heure et demie, s'échelonnant selon les revenus des consultants jusqu'à CHF 380.-, et de CHF 100.- la page de rédaction de documents.

Pour la médiation familiale déléguée par les tribunaux (TPI et TPAE) et le SPMI, les tarifs appliqués sont identiques à ceux de la consultation conjugale.

Conformément aux engagements pris suite à l'entrée en vigueur du contrat de prestations 2013-2016, les comptes sont présentés selon les exigences des Swiss Gaap RPC 21.

Budget 2015

Le budget 2015 prévoit un excédent de dépenses de CHF 114'000.- à couvrir par des dons et anticipe une légère augmentation des revenus des consultations et une augmentation globale des charges.

Budget 2015

(en francs suisses)

	<u>Budget 2015</u>
Charges	
Charges de personnel	648'000
Charges d'exploitation & amortissements	<u>75'000</u>
	723'000
	=====
Produits	
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	206'000
Subvention Etat de Genève	184'000
Revenus des consultations	160'000
Cotisations des membres	1'000
Excédent de recette de l'IECF	55'000
Autres revenus	<u>3'000</u>
	609'000
	=====
EXCEDENT DE RECETTES / (DEPENSES)	
Excédents de dépenses budgétés à couvrir par les dons à venir	<u>(114'000)</u>

Remerciements

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué au travail réalisé en 2014 :

- Toute l'équipe de collaborateurs engagés et consciencieux, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Danielle Jaques et Benoît Reverdin, codirectrice et codirecteur.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Eglise protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'Etat de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Une Fondation privée genevoise qui prend en charge les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.
- La Loterie Romande qui a pris en charge le remplacement des moquettes et des sols de notre consultation ainsi que la modernisation et le remplacement d'une partie de notre parc informatique .
- Les communes de Bardonnex, Cartigny, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge Bellerive, Confignon, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Troinex, les Villes de Carouge, Chêne-Bougeries, Thônex et Versoix pour leurs dons.
- Les paroisses protestantes de Carouge et de Châtelaine.
- BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran S.A. pour leur don.
- Les donateurs : Fondation Alfred et Eugénie Baur, Fondation Profutura, Fondation Pro Juventute, Agence immobilière Bertrand Tournier, Banque Cantonale de Genève, Etude Fontanet-Schöni-Eckert, Notaires.

Claude Aubert, Alexis Barbey, Carole Barbey, Stéphane Barbier-Mueller, Michel Barde, Xavier Barde, Jacques Boissonnas, Michel Bourrit, Léopold Borel, Jean-Jacques Buard, Ute Bugnion, François Brutsch, Serge Calame, Olivier Calloud, Cosima Castan, Suzanne Chaix, Viviane Isém Chén-Wegmüller, Francine Courvoisier, Valérie Defago Gaudin, Valérie Delerue, Solange Demole, Nicolas de Saussure, Alexandre de Senarclens, Pascal Devaud, Anne-Marie De Weck, Pierre du Pasquier, Giuseppe Donatiello, Guillaume et Macarena Fatio, Eric Favez, Fabienne Fischer, Pascal Frochoux-du-Pasquier, Jean-Daniel et Françoise Gallay, Jacques Gautier, Maurice et Edith Gardiol, Pascal Gillieron, Jacques Grange, Christiane Guerne-Ernens, Bernard Haccius, Bertrand Hagger, Nicolas Herren, Jacques Hochstaetter, Jean Christophe Hocke, Jacques et Christiane Hübscher, Philippe Kern, Olivier Labarthe, Armand Lombard, Emmanuelle et Antoine Maillard, Jean-Jacques Martin, Jasmin Chantal Mazel de Traz, Jacques Mentha, Alfred et Diane Necker, Patrick Odier, Monique Oltramare, Guillaume et Catherine Pictet, Ivan Pictet, Frédéric Plojoux, Monique Rasca-Burlet, Hugues Renaud, Jean-Charles Roguet, Christine Sayegh-Gabus, Sacha Sidjanski, Tirile Tuschmid Monnier, Costin Van Berchem.

- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.

Le président
Frédéric Binder
Genève, le 25 mars 2015

Conseil en 2014

Conseil :

Frédéric BINDER (Président et membre du bureau)
Flavien VALLOGGIA (Vice-président et membre du bureau)
Xavier BARDE (Trésorier et membre du bureau)
Diane DEMIERRE (Secrétaire)
Michel BALMAS
Bérengère GAUTIER
François GEORGE

Ida KOPPEN (Déléguee du personnel)
Olivier LABARTHE
Diana OLTRAMARE
François PAYOT
Christian REIST (Délégué du personnel)
Nicolas de SAUSSURE
Frédéric WEBER

Membres de l'Association :

Francine COURVOISIER
Eric FAVEZ
Françoise GALLAY
Jacques HOCHSTAETTER

Anne-Marie PICTET
Catherine PICTET
Hugues RENAUD
François RUMPF

Collaborateurs en 2014

Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

Codirection :

Danielle JAKUES
Benoît REVERDIN

Médiation familiale :

Danielle JAKUES
Ida KOPPEN

Consultation conjugale :

Michelle BISCHOFF
Danielle JAKUES
Nathalie PICCO SAVOLDELLI
Christian REIST
Sylvie ROMBALDI
Benoît REVERDIN

Groupe d'enfants :

Michelle BISCHOFF
Danielle JAKUES
Marta SUAREZ

Secrétariat :

Ana Bela RODRIGUES
Florence TULLEN

Thérapie familiale et guidance parentale :

Michelle BISCHOFF
Danielle JAKUES
Nathalie PICCO SAVOLDELLI
Christian REIST
Benoît REVERDIN

Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

Responsable :

Benoît REVERDIN

Secrétaire :

Ana Bela RODRIGUES

Commission scientifique :

Michelle BISCHOFF
Christian REIST
Sylvie ROMBALDI

Contacts

Office protestant de consultations conjugales et familiales :

www.opccf.ch

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève
022 311 82 11 - fax 022 312 29 79
e-mail : info@opccf.ch

CCP 12-18613-1

Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

www.iecf.ch

022 311 82 11
e-mail : info@iecf.ch

CCP 12-11113-7

